



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/KP/CMP/2009/L.1
18 décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT
COMME RÉUNION DES PARTIES
AU PROTOCOLE DE KYOTO**
Cinquième session
Copenhague, 7-18 décembre 2009

Point 18 a) de l'ordre du jour provisoire
Conclusion des travaux de la session
Adoption du rapport de la cinquième session de la Conférence des
Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

**Projet de rapport de la cinquième session de la Conférence des Parties
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

Rapporteuse: M^{me} Gertraud Wollansky (Autriche)

Première partie: Délibérations

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1 – 2	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).....	3 – 10	4
A. Adoption de l'ordre du jour	3 – 4	4
B. Élection au Bureau de membres de remplacement	5	6
C. Organisation et travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires.....	6 – 10	6
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....		7

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT (Point 3 de l'ordre du jour)		7
IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 4 de l'ordre du jour)	11 – 12	7
V. EXAMEN DE PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU PROTOCOLE DE KYOTO PRÉSENTÉES PAR LES PARTIES (Point 5 de l'ordre du jour)	13 – 15	8
VI. QUESTIONS RELATIVES AU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE (Point 6 de l'ordre du jour)	16 – 21	8
VII. QUESTIONS RELATIVES À L'APPLICATION CONJOINTE (Point 7 de l'ordre du jour)	22 – 27	9
VIII. RAPPORT DU COMITÉ DE CONTRÔLE DU RESPECT DES DISPOSITIONS (Point 8 de l'ordre du jour)	28 – 32	10
IX. FONDS POUR L'ADAPTATION (Point 9 de l'ordre du jour)	33 – 39	10
A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation	33 – 38	10
B. Examen du Fonds pour l'adaptation	39	11
X. AMENDEMENT AU PROTOCOLE DE KYOTO INTÉRESSANT LA QUESTION DES PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS (Point 10 de l'ordre du jour)	40	11
XI. EXAMEN DU RESPECT DES ENGAGEMENTS ET DES AUTRES DISPOSITIONS FIGURANT DANS LE PROTOCOLE DE KYOTO (Point 11 de l'ordre du jour)		11
XII. PROPOSITION D'AMENDEMENT À APPORTER À L'ANNEXE B DU PROTOCOLE DE KYOTO, PRÉSENTÉE PAR LE KAZAKHSTAN (Point 12 de l'ordre du jour)	41 – 43	12
XIII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES (Point 13 de l'ordre du jour)		12

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XIV. AUTRES QUESTIONS RENVOYÉES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES À LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 14 de l'ordre du jour).....		12
XV. RÉUNION DE HAUT NIVEAU (Point 15 de l'ordre du jour).....	44	12
A. Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement	45	12
B. Déclarations de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies	46	12
C. Déclarations de ministres et autres chefs de délégation.....		13
XVI. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEUR (Point 16 de l'ordre du jour).....		13
XVII. QUESTIONS DIVERSES (Point 17 de l'ordre du jour).....		13
XVIII. CLÔTURE DE LA SESSION (Point 18 de l'ordre du jour).....		13

Annexes

[À compléter]

**Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session**

[À compléter]

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte au Centre Bella de Copenhague (Danemark) le 7 décembre 2009 par M^{me} Connie Hedegaard, Ministre en charge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2009, qui présidait cette session¹.
2. Des déclarations générales ont été faites par les représentants du Soudan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de la Grenade (au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)), du Lesotho (au nom des pays les moins avancés), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement) et de la Suède (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. Pour l'examen de cette question à sa 1^{re} séance², le 7 décembre, la CMP était saisie d'une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté ainsi que d'un ordre du jour provisoire supplémentaire (FCCC/KP/CMP/2009/1 et Add.1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la quatrième session de la CMP, en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la trentième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et par les membres du Bureau de la Conférence des Parties. L'ordre du jour provisoire supplémentaire avait été publié suite à une demande du Kazakhstan pour que soit inscrit à l'ordre du jour de la session un point intitulé «Proposition d'amendement à apporter à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan». Ce point, dont l'ajout a été demandé après la publication de l'ordre du jour provisoire, a été inscrit conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué après approbation du Président de la quatrième session de la CMP.
4. Sur proposition du Président de la cinquième session, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;

¹ La CMP a tenu sa cinquième session parallèlement à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention, dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties à la Convention. Un compte rendu des séances communes tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau figure dans les deux rapports.

² Les séances de la CMP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

- c) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - d) Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
 4. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
 5. Examen de propositions d'amendement au Protocole de Kyoto présentées par les Parties.
 6. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
 7. Questions relatives à l'application conjointe.
 8. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
 9. Fonds pour l'adaptation:
 - a) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation;
 - b) Examen du Fonds pour l'adaptation.
 10. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
 11. Examen du respect des engagements et d'autres dispositions figurant dans le Protocole de Kyoto:
 - a) Rapport de l'administrateur du Relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto;
 - b) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: notification et examen;
 - c) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto;
 - d) Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto;
 - e) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;
 - f) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
 12. Proposition d'amendement à apporter à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan.
 13. Questions administratives, financières et institutionnelles:

- a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009;
 - b) Projet de budget de l'exercice biennal 2010-2011.
14. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
 15. Réunion de haut niveau.
 16. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateur.
 17. Questions diverses.
 18. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. À la 1^{re} séance, le 7 décembre, la Présidente a rappelé que, comme prévu dans le Protocole de Kyoto, tout membre du Bureau de la Conférence des Parties représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas Partie au Protocole, est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci. Les élections au Bureau de la quinzième session de la Conférence des Parties n'étant pas encore terminées, cette question serait examinée à une séance ultérieure.

[À compléter]

C. Organisation et travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre de jour)

6. En présentant cette question à la 1^{re} séance, le 7 décembre, la Présidente a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire et à l'ordre du jour provisoire supplémentaire publiées sous la cote FCCC/KP/CMP/2009/1 et Add.1. Elle a fait observer que les organes subsidiaires allaient se réunir dans le but d'élaborer, avant la fin de leur session, le 12 décembre, des projets de décision et de conclusions qui seraient soumis à la CMP.

7. Sur proposition de la Présidente, la CMP a décidé de renvoyer aux organes subsidiaires pour examen et présentation de projets de décision ou de conclusions, les questions suivantes:

Organes subsidiaires de mise en œuvre

Point 11 a) Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto

Point 11 b) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: notification et examen

Point 11 c) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto

Point 11 d) Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

Point 11 e) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

Point 13 a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 11 f) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

8. En ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour intitulé «Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto», la Présidente a informé les représentants que le Président du Groupe de travail spécial, M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda), rendrait compte à la CMP des travaux du Groupe le 16 décembre.

9. La CMP est convenue de poursuivre ses travaux sur la base des propositions faites par la Présidente.

10. À la 5^e séance, le 12 décembre, la Présidente a invité le Président du Groupe de travail spécial à informer la CMP de l'état d'avancement des travaux du Groupe. Des déclarations ont été faites par les représentants de 33 Parties, dont l'un s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, l'un au nom de l'Alliance des petits États insulaires, l'un au nom du Groupe africain et l'un au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**III. Rapports des organes subsidiaires et décisions
et conclusions qui en découlent**

(Point 3 de l'ordre du jour)

[À compléter]

**IV. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements
des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 4 de l'ordre du jour)

11. À la 6^e séance, le 16 décembre, le Président du Groupe de travail spécial a présenté le rapport³ du Groupe à la CMP. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont l'un s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, l'un au nom du Groupe africain et l'un au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

12. À la reprise de la 6^e séance, le 17 décembre, sur proposition du Président, la CMP a constitué un groupe de contact présidé par la représentante spéciale du Président, M^{me} Connie Hedegaard, et a transmis le rapport mentionné au paragraphe 11 ci-dessus au groupe de contact. Celui-ci a été chargé d'achever les travaux sur toute question en suspens. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

[À compléter]

³ FCCC/KP/AWG/2009/L.15.

V. Examen de propositions d'amendement au Protocole de Kyoto présentées par les Parties

(Point 5 de l'ordre du jour)

13. À ses 4^e, 5^e et xx séances, les 10, 12 et xx décembre, respectivement, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2009/2, FCCC/KP/CMP/2009/3, FCCC/KP/CMP/2009/4, FCCC/KP/CMP/2009/5, FCCC/KP/CMP/2009/6, FCCC/KP/CMP/2009/7, FCCC/KP/CMP/2009/8, FCCC/KP/CMP/2009/9, FCCC/KP/CMP/2009/10, FCCC/KP/CMP/2009/11, FCCC/KP/CMP/2009/12 et FCCC/KP/CMP/2009/13.

14. En présentant cette question à la 4^e séance, la Présidente a rappelé que 12 propositions d'amendement au Protocole de Kyoto avaient été soumises par des Parties (contenues dans les documents énumérés plus haut au paragraphe 13) pour adoption à la cinquième session de la CMP. Conformément aux articles 20 et 21 du Protocole de Kyoto, le secrétariat a communiqué le texte de chacune des propositions d'amendement aux Parties au Protocole de Kyoto ainsi qu'aux Parties à la Convention et aux signataires de cet instrument dans des notes verbales adressées aux centres nationaux de liaison pour les changements climatiques et aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies six mois avant la session. Ces textes ont aussi été envoyés au dépositaire. Le secrétariat a également informé les Parties au Protocole de Kyoto ainsi que les Parties à la Convention et les signataires de cet instrument que plusieurs Parties avaient déclaré leur intention de se porter coauteur de la proposition contenue dans le document FCCC/KP/CMP/2009/12.

15. Des déclarations ont été faites par les représentants de 58 Parties, dont l'un s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, l'un au nom de l'Union européenne et de ses États membres et l'un au nom des pays les moins avancés, ainsi que par le représentant d'un État observateur. Une déclaration a aussi été faite par un représentant des organisations non gouvernementales (ONG) de protection de l'environnement.

[À compléter]

VI. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 6 de l'ordre du jour)

16. À sa 3^e séance, le 9 décembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2009/16 contenant le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) à la CMP. Ce rapport portait sur les activités exécutées pendant la période allant du 25 octobre 2008 au 16 octobre 2009.

17. En présentant cette question, la Présidente a rappelé que le MDP est un mécanisme unique en son genre qui joue un rôle essentiel en soutenant la contribution des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) qui sont aussi Parties au Protocole de Kyoto aux efforts d'atténuation et a aussi concouru à la réalisation des objectifs de développement durable des pays en développement qui accueillent des projets entrepris au titre du MDP. Elle a aussi rappelé qu'à cette session les Parties examineraient le rapport du Conseil exécutif et les moyens d'accroître l'efficacité du MDP et d'améliorer la répartition régionale des projets entrepris.

18. À l'invitation de la Présidente, le Président du Conseil exécutif du MDP, M. Lex de Jonge, a donné un aperçu du rapport annuel du Conseil, qui contient un certain nombre de recommandations relatives aux décisions que la CMP doit adopter à sa cinquième session. Il a déclaré que le MDP avait remporté un franc succès dans la mesure où les projets étaient beaucoup plus nombreux qu'on ne le prévoyait.

Mais cela avait aussi causé des problèmes sérieux – surtout en matière de délais – qui avaient été aggravés par le fait que le personnel affecté au MDP était peu nombreux.

19. Après la présentation du rapport par le Président du Conseil exécutif, des déclarations ont été faites par les représentants de 35 Parties, dont l'un s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires et d'un au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Une déclaration a aussi été faite par le représentant des ONG du monde des affaires et de l'industrie.

20. La Présidente a déclaré que, pour prendre acte du travail accompli par le Conseil exécutif et guider ses travaux futurs, il conviendrait que la CMP, à sa cinquième session, adopte une décision sur ce point l'ordre du jour. Sur sa proposition, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact sur la question, coprésidé par M^{me} Christina Figueres (Costa Rica) et M. Kunihiko Shimada (Japon).

21. La Présidente a aussi rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil exécutif. M. Eric Mugurusi (République-Unie de Tanzanie) poursuivrait des consultations sur la question. La Présidente a rappelé aux Parties que les candidatures devraient être soumises par écrit par les groupes de Parties qui ne l'avaient pas encore fait.

[À compléter]

VII. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 7 de l'ordre du jour)

22. À la 2^e séance, le 9 décembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2009/18 (Parts I et II et Part I/Corr.1), qui contenait le quatrième rapport du Conseil de supervision de l'application conjointe portant sur les activités que ce dernier avait menées pendant la période allant du 13 septembre 2008 au 23 octobre 2009.

23. En présentant cette question, le Président a rappelé qu'au titre de l'article 6 du Protocole de Kyoto l'application conjointe permettait aux Parties visées à l'annexe I qui sont aussi Parties au Protocole de Kyoto et dont l'engagement est inscrit à l'annexe B du Protocole de céder à toute Partie ou d'acquiescer auprès d'elle des unités de réduction des émissions découlant de projets visant à réduire les émissions anthropiques par les sources ou à renforcer les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre dans tout secteur de l'économie. Le Comité de supervision de l'application conjointe a été créé par la décision 10/CMP.1.

24. À l'invitation de la Présidente, le Président du Comité de supervision, M. Derrick Oderson, a donné un aperçu du quatrième rapport du Comité de supervision à la CMP. Il a exposé les tâches et les réalisations du Comité de supervision pendant l'année écoulée et les travaux à accomplir, abordant notamment la situation financière du mécanisme d'application conjointe et du Comité de supervision, et a souligné que celui-ci devait fonctionner sans disposer de la totalité des fonds demandés dans le plan de gestion de l'application conjointe.

25. Après la présentation du rapport par le Président du Comité de supervision, des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont l'un s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

26. La Présidente a déclaré que, pour prendre acte du travail accompli par le Conseil de supervision et guider ses travaux futurs, il conviendrait que la CMP, à sa cinquième session, adopte une décision sur ce point de l'ordre du jour. Sur sa proposition, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. David Lesolle (Botswana) et M. Pedro Martins Barata (Portugal).

27. La Présidente a aussi rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil de supervision. M. Mugurusi poursuivrait des consultations sur la question. La Présidente a rappelé aux Parties que les candidatures devraient être soumises par écrit par les groupes de Parties qui ne l'avaient pas encore fait.

[À compléter]

VIII. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 8 de l'ordre du jour)

28. À sa 3^e séance, le 9 décembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2009/17, qui contenait le quatrième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions dans lequel celui-ci donnait des informations sur les activités menées au cours de sa quatrième année de fonctionnement, du 10 octobre 2008 au 13 octobre 2009.

29. À l'invitation de la Présidente, le coprésident de la plénière du Comité de contrôle et Président de la chambre de l'exécution, M. Sebastian Oberthür, a présenté le quatrième rapport annuel du Comité. Il a résumé les travaux du Comité pendant l'année écoulée, notamment la poursuite de l'examen par la chambre de l'exécution de deux questions de mise en œuvre relatives à la Croatie, et a déclaré que la chambre de la facilitation était de plus en plus préoccupée par les retards constatés dans la soumission des communications nationales.

30. Après la présentation du rapport par M. Oberthür, des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont l'un s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

31. La Présidente a déclaré que la CMP devrait adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa cinquième session. Sur sa proposition, la CMP a décidé d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles facilitées par M. Jürgen Lefevere (Union européenne).

32. La Présidente a aussi rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Comité de contrôle. M. Mugurusi poursuivrait des consultations sur la question. La Présidente a rappelé aux Parties que les candidatures devraient être soumises par écrit par les groupes de Parties qui ne l'avaient pas encore fait.

[À compléter]

IX. Fonds pour l'adaptation

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

33. À sa 3^e séance, le 9 décembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2009/14, qui contenait le deuxième rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation, consacré aux activités menées pendant la période allant de décembre 2008 à septembre 2009.

34. En présentant cette question, la Présidente a rappelé que la création du Conseil du Fonds pour l'adaptation était l'un des grands succès de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali en 2007. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation est l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du Fonds pour l'adaptation, qui est assisté d'un secrétariat et d'un administrateur.

35. À l'invitation de la Présidente, le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Jan Cedergren (Suède), a donné un aperçu des activités que le Conseil avait menées pendant sa deuxième année de mandat, activités qui étaient principalement axées sur la mise en œuvre du Fonds pour l'adaptation, notamment la monétisation des unités de réduction certifiée des émissions, et a appelé l'attention sur la situation financière du Fonds. Il a aussi informé la CMP qu'en 2010 les travaux du Conseil seraient consacrés à l'accréditation des premières entités de mise en œuvre nationales et multilatérales et à l'examen et approbation des projets et programmes initiaux à financer, ainsi qu'à la mobilisation des ressources du Fonds pour l'adaptation à l'appui des projets et programmes approuvés. Il a fait observer que le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation renfermait un projet de décision établi pour approbation par la CMP conformément à la décision 1/CMP.3, ainsi que des informations sur les décisions et dispositions prises par le Conseil dont la CMP doit prendre note.

36. Après la présentation du rapport par le Président du Conseil, des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont l'un s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Des déclarations ont également été faites par des représentants d'ONG appartenant aux quatre catégories suivantes: agriculteurs; peuples autochtones; femmes; jeunes.

37. La Présidente a déclaré que, pour prendre acte du travail accompli par le Conseil du Fonds pour l'adaptation et guider ses travaux futurs, il conviendrait que la CMP, à sa cinquième session, adopte une décision sur ce point de l'ordre du jour. Sur sa proposition, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact sur la question, coprésidé par M^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne) et M. Agus Purnomo (Indonésie).

38. La Présidente a aussi rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation. M. Mugurusi poursuivrait des consultations sur la question. La Présidente a rappelé aux Parties que les candidatures devraient être soumises par écrit par les groupes de Parties qui ne l'avaient pas encore fait.

[À compléter]

B. Examen du Fonds pour l'adaptation

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

39. À sa 4^e séance, le 10 décembre, le Président a rappelé aux représentants que le SBI, à sa trentième session, avait recommandé un projet de décision⁴ pour adoption par la CMP à sa cinquième session.

[À compléter]

X. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions

(Point 10 de l'ordre du jour)

40. La CMP a examiné ce point à sa 4^e séance, le 10 décembre. Sur proposition de la Présidente, la CMP a décidé de renvoyer l'examen de cette question à sa sixième session.

XI. Examen du respect des engagements et des autres dispositions figurant dans le Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

[À compléter]

⁴ FCCC/SBI/2009/L.16/Add.1. Pour le texte final, voir le document FCCC/SBI/2009/8/Add.1.

XII. Proposition d'amendement à apporter à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan

(Point 12 de l'ordre du jour)

41. À la 4^e séance, le 10 décembre, la CMP a examiné ce point, qui a été ajouté à l'ordre du jour à la suite d'une proposition présentée le 18 septembre 2009 par le Kazakhstan, qui souhaite amender l'annexe B du Protocole de Kyoto en y inscrivant son nom ainsi qu'un engagement chiffré de limitation ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 100 % par rapport au niveau de 1992. Conformément au paragraphe 3 de l'article 21 du Protocole de Kyoto, qui dispose que le texte de toute proposition d'amendement à une annexe est communiqué aux Parties par le secrétariat six mois au moins avant la réunion à laquelle l'amendement est proposé pour adoption, ladite proposition sera distribuée aux Parties et inscrite à l'ordre du jour de la sixième session de la CMP.

42. À l'invitation de la Présidente, un représentant du Kazakhstan a fait une déclaration. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de six autres Parties, dont l'un s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

43. Sur proposition de la Présidente, la CMP est convenue d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles facilitées par M. Stephan Michel (Suisse).

[À compléter]

XIII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 13 de l'ordre du jour)

[À compléter]

XIV. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 14 de l'ordre du jour)

[À compléter]

XV. Réunion de haut niveau

(Point 15 de l'ordre du jour)

44. La réunion de haut niveau commune à la quinzième session de la Conférence des Parties et à la cinquième session de la CMP a été ouverte par le Président de la Conférence des Parties et de la CMP à la 3^e séance de la Conférence des Parties et à la 6^e séance de la CMP, le 16 décembre.

A. Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement

45. Pendant la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par les personnalités suivantes:

[À compléter]

B. Déclarations de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies

46. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. BAN Ki-moon, a fait une déclaration durant la réunion de haut niveau. Le Secrétaire exécutif de la Convention a également fait une déclaration.

C. Déclarations de ministres et autres chefs de délégation

[À compléter]

XVI. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateur

(Point 16 de l'ordre du jour)

[À compléter]

XVII. Questions diverses

(Point 17 de l'ordre du jour)

[À compléter]

XVIII. Clôture de la session

(Point 18 de l'ordre du jour)

[À compléter]

Annexes

[À compléter]
